

Image not found or type unknown



quitter le domicile de mon père sans son accord

Par **tomdal**, le **18/05/2023** à **22:56**

bonjour, rnj'ai 18 ans depuis 3 semaine et avec mon père qui est séparé de ma mère depuis que j'ai 5 ans sa ne vas plus du tout et j'aimerais partir de chez lui sans le prévenir est ce possible? rnest ce qu'il aurait le droit de venir me chercher de force ? rnest ce que j'aurais des problèmes avec la justice?

Par **Henriri**, le **19/05/2023** à **07:03**

Hello !rn rnBien sûr **Tomdal** que vous pouvez quitter le domicile de votre père sans le prévenir. il n'aura aucun moyen juridique de "venir vous chercher" ni de vous poser des problèmes via la justice. Par contre la question est de savoir comment vous pourrez vous loger et vivre de manière indépendante.rn rnA+